

DECISION N° 2025-06 du 21 janvier 2025**PRISE PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL***Portant demande de subvention à l'Etat***Le Maire de Bessens,****Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 20201214 du 14 décembre 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal de Bessens a délégué au Maire et pour la durée du mandat le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ne dépassant pas 1 000 000.00 € ;**Considérant** le projet de réhabilitation des espaces multi-usages du stade municipal ;**Considérant** que ce projet est éligible aux aides de l'Etat ;**Décide :****Article 1^{er}** : de solliciter l'aide financière de l'Etat ;**Article 2** : l'aide financière sollicitée l'est sur un montant total estimé à 128 810.98 € HT sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant	%
Équipe de maîtrise d'œuvre et d'études	43 592.73 €	Subvention d'État	128 810.98 €	50.00 %
Travaux	214 029.22 €	Subvention du Conseil Départemental 82	54 668 €	21.22 %
		Autofinancement	74 142.97 €	28.78 %
Total des Dépenses	257 621.95 €	Total des Recettes	257 621.95 €	100.00 %

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

AR Prefecture

082-218200178-20250121-DEC202506-AR
Reçu le 22/01/2025

Fait à BESSENS, le 21 janvier 2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

